
Adresse des commissaires de la comptabilité nationale, lors de la séance du 3 frimaire an III (23 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des commissaires de la comptabilité nationale, lors de la séance du 3 frimaire an III (23 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CII - Du 1er au 12 frimaire An III (21 novembre au 2 décembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2012. p. 75;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2012_num_102_1_19640_t1_0075_0000_4

Fichier pdf généré le 15/07/2019

La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son comité des Secours publics :

Décète que la Trésorerie nationale paiera, sur le vu du présent décret à la citoyenne Marie-Anne-Béatrice Dassouville, femme de Joseph Rhoedaller, à la citoyenne Rosalie Josephe Helbois, femme de Mathias Roedhaller, et au citoyen Joseph Rhoedaller, tous trois arrêtés le 26 prairial et acquittés par le Tribunal révolutionnaire le 28 brumaire de l'an troisième, la somme de 500 liv. par chaque, pour cinq mois de détention, et pour retourner à leur domicile.

Le présent décret ne sera imprimé qu'au bulletin de correspondance (43).

10

Les commissaires de la comptabilité nationale informent la Convention qu'ils remettent à son comité des Finances l'état des comptes présentés au bureau de la comptabilité pendant la deuxième quinzaine du mois dernier (44).

[Les commissaires de la comptabilité nationale au président de la Convention nationale, Paris, le 2 frimaire an III] (45)

Citoyen Président,

Nous informons la Convention nationale que nous remettons à son comité des finances, section de l'examen des comptes, l'état de ceux présentés au Bureau de la comptabilité pendant la deuxième quinzaine du mois dernier.

Les commissaires de la comptabilité nationale : GARCHET, VACHEZ, COLLIAS, RAMOND, JOINVILLER, MAGARIN, MIENALIN, BRIERRE, LUMERLIERS, et une signature illisible.

11

Les administrateurs du district de Ros-trenen, département des Côtes-du-Nord, annoncent que le 9 brumaire, un bien d'émigré, estimé 14 394 liv., a été vendu, dans ce district, 85 550 livres (46).

(43) C 327 (1), pl. 1430, p. 68. P.-V., L, 29; Bull., 3 frim. (suppl.). Menuau rapporteur selon C*II, 21.

(44) P.-V., L, 29.

(45) C 327 (2), pl. 1442, p. 4.

(46) P.-V., L, 29. Bull., 5 frim. (suppl.).

12

Les citoyens de la commune d'Azille, département de l'Aude, en félicitant la Convention nationale sur son Adresse au peuple français, applaudissent à la fermeté par laquelle elle a anéanti l'affreux système de la Terreur, et a ramené le beau règne de la justice et de la vertu. Ils l'invitent à rester à son poste, et lui donnent connoissance des dons et offrandes faits à la patrie par cette commune; savoir 14 543 liv., l'argenterie des églises ou chapelles, consistant en quarante-trois livres trois onces, tous les ornements des dites églises, trois quintaux quatre-vingt-quinze livres de lait, toutes les cloches, pesant cent vingt-trois quintaux soixante-seize livres, tout le serrement, pesant sept quintaux soixante-quinze livres, quatre quintaux soixante-douze livres de cire;

Plus, vingt roubles pour les volontaires, cent trente-deux paires de souliers, trois mille six cent dix quintaux quatre-vingt-quinze livres de grains, et autres objets (47).

[Les citoyens de la commune d'Azille à la Convention nationale, Azille, le 11 brumaire an III] (48)

Citoyens,

Quel enthousiasme, votre dernière adresse n'a-t-elle pas mis dans le cœur du peuple français! Vous en êtes déjà convaincu par le nombre des adhésions et des félicitations qui vous parviennent de toutes parts; nous vous adressons les nôtres; vous êtes inépuisables dans vos travaux. Continués les, dignes représentants d'un peuple que vous avez rendu libre, et dont vous avez remplacé la terreur par l'humanité et la justice; le gouvernement que vous avez établi, et que vous rendrez durable par la sagesse de vos lois, vous mérite déjà l'immortalité, dans les siècles futurs. Soyés inébranlables dans votre poste, la nation vous entoure, son guide repoussera les traîtres de tous nos ennemis et sa force les anéantira. Vive à jamais la République!

Citoyens représentans, notre amour la patrie, nous avons fait pour elle tous les sacrifices possibles.

1. En don patriotique, la somme de huit mille quatre cent livres...8 400 L.

2. Dons donnés aux braves défenseurs de la patrie la somme de six mille cent quarante trois livres... 6 643 L.

3. Toute l'argenterie de nos quatre ci-devant églises ou chapelles déposée au trésor du district pesant quarante trois livres trois onces...43 L. 3 onces

4. Tous les ornements des dites églises

(47) P.-V., L, 29-30. Bull., 4 frim. (suppl.).

(48) C 327, pl. 1443, p. 7.